



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC  
JURASSIEN  
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué de presse

20 novembre 2019

## **Planification éolienne du Jura bernois : coup de force au Mont-Sujet**

**Les communes réunies dans l'association Jura bernois.Bienne viennent de décider de maintenir le projet de centrale éolienne du Mont-Sujet dans la planification régionale. Situé entre le Plateau de Diesse et le Chasseral, ce site est mort avant même d'être construit. Son maintien en vie artificielle dans la planification en dit long cependant sur les processus de décision en matière éolienne.**

On ne s'étonnera pas que l'éolien suscite autant d'opposition. En maintenant le projet du Mont-Sujet dans la planification régionale, l'association Jura bernois.Bienne passe en force : la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP a préavisé négativement le projet du Mont-Sujet, situé à proximité de la zone de protection paysagère de Chasseral, à laquelle ce site porterait « une atteinte importante », estime la Commission. Le Canton de Berne, par son Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), s'est lui aussi prononcé contre. Qu'à cela ne tienne : les maires et représentants des 40 communes du Jura bernois et de Bienne l'ont maintenu à l'unanimité.

Comment en est-on arrivé là ? Avant tout en raison d'un conflit d'intérêts. Les communes qui décident de la planification éolienne sont financièrement intéressées à la construction de ces centrales. Soit directement parce qu'elles ont un projet sur leur territoire, soit indirectement parce qu'elles sont membres de JbEole SA. Cette société signe des conventions tripartites avec les promoteurs éoliens en vertu desquelles elle encaisse autour de 2% du chiffre d'affaire des parcs éoliens. Cerise sur le gâteau, JbEole SA agit de sorte que ses actionnaires rachètent et commercialisent jusqu'à 50% des certificats de courant produit dans les parcs éoliens concernés. Paysage Libre BEJUNE dénonce un conflit d'intérêts grave : tâche publique, la planification territoriale ne peut être déléguée à ceux qui en tirent les bénéfices.

Outre le paysage et la biodiversité, le maintien du site de Mont-Sujet fait une autre victime : le Parc naturel régional de Chasseral. Avec le nombre de nouvelles installations éoliennes prévues dans le périmètre de ce parc d'importance nationale, il devient impossible de respecter les objectifs de la Charte, qui sont en premier lieu la préservation et la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage. À terme, le renouvellement de la

reconnaissance du Parc régional est compromis. Le maintien du site du Mont-Sujet porte un coup fatal au Parc Chasseral, car il impacte gravement le cœur même du parc naturel. Les communes en sont conscientes. Elles ont été mises en garde par l'Office fédéral de l'environnement OFEV, qui a souligné que les valeurs naturelles et paysagères « doivent rester stables pour permettre au parc de maintenir son label national », ce qui ne serait plus le cas en construisant la centrale du Mont-Sujet. L'OACOT a rajouté une couche estimant que « des projets qui portent atteinte aux valeurs écologiques et au paysage du parc pourraient menacer sa labellisation ». Là aussi, c'est à un passage en force qu'on assiste, aux conséquences funestes.

Renoncer à un projet comme celui du Mont-Sujet serait considéré comme un aveu d'échec pour les communes de l'association Jura bernois.Bienne. Un échec qui viendrait s'ajouter à celui du projet de Montoz Pré-Richard, sèchement rejeté en votation populaire cette année. Cette politique de fuite en avant est avant tout une tentative de ne pas perdre la face dans un contexte tendu. À moyen terme, la décision est cependant lourde de conséquences. En maintenant le site du Mont-Sujet, les communes refilent la patate chaude aux tribunaux : c'est à eux qu'il incombera de faire la nécessaire pesée d'intérêts et d'envoyer le projet aux oubliettes. En attendant, des millions de francs seront investis dans des études techniques et autres rapports d'impact, le tout aux frais des consommateurs d'électricité.

**Contact :**

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, [www.pl-bejune.ch](http://www.pl-bejune.ch)